



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 avril 2016
Convocation des conseillers :
le 14 avril 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 avril 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Paul Weidig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Luc Majerus, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 10.1. Intégration d'une parcelle dans le domaine privé communal; décision

Considérant que la Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «rue Renaudin», n° 621/5086, jardin, d'une contenance de 1 a 49 ca du Domaine Public Communal de la Ville dans le Domaine Privé Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

l'intégration de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «rue Renaudin», n° 621/5086, jardin, d'une contenance de 1 a 49 ca dans le domaine Privé Communal.

en séance

date qu'en tête